



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL

Commune Le Parc

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2025

Nombre de Membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part à la délibération
18	13	16

Date de convocation 03 octobre 2025

> Date d'affichage 15 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 14 octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans salle de la mairie Le Parc, sous la présidence de Mr Marc LENEVEU, Maire.

Présents: LENEVEU Marc, CHARDRON Jérôme, MARTIN Emilie, COSSÉ Christophe, PIEDAGNEL Christophe, ANFRAY Anne, GASTEBOIS Élise, JOSSEAUME -THOUVENIN Christine, DUBOIS Jérôme, BOUCAUD Daniel, LEVESQUE Catherine, FOUGERAY Bernard, LAUNAY Maryline,

<u>Absents excusés</u>: LECERF Sylvain, POULAIN Franck, ANDORIN Jonathan, LEPESANT Julien

Absents: PAUTONNIER Roland.

Procurations:

Sylvain LECERF ayant donné procuration à LENEVEU Marc. Julien LEPESANT ayant donné procuration à COSSÉ Christophe. Jonathan ANDORIN ayant donné procuration à Émilie MARTIN.

Mme MARTIN Emilie a été nommée secrétaire

Délibération 2025 -079

Rénovation du restaurant : avenant n°1 du marché de maitrise d'œuvre de la société Selarl <u>Brice-Cauchard</u>

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Vu le code de la commande publique

Vu la délibération n°2023-113 du conseil municipal du 12 décembre 2023 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du restaurant incendié situé à Braffais LE PARC,

Vu la réunion de la commission d'appel d'offres en date du 14 octobre 2025 approuvant cet avenant,

Le marché a été conclu le 14 décembre 2023 avec la Selarl Brice-Cauchard **pour** un montant initial HT de 29 250.00 \in

EXPOSE

• Du fait que le restaurant va être rénové en logements et non plus en restaurant à l'identique, La société Selarl Brice-Cauchard a revu ses honoraires à la baisse.



Publié le : 15/10/2025 17:16 (Europe/Paris)

Collectivité : Le Parc

https://www.intramuros.org/le_parc/documents_administratifs/42196

Accusé de réception en préfecture 050-200055960-20251014-Delib-2025-079-DE Date de télétransmission : 15/10/2025 Date de réception préfecture : 15/10/2025

Montant initial du marché HT	29 250.00 €
Montant de l'avenant n°01 HT	- 1 055.53 €
Montant modifié du marché HT	28 194.47 €
TVA 20 %	4 079.52 €
Montant modifié du marché TTC	32 273.99 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

Article 1 : De conclure l'avenant n°1 de la société Selarl Brice-Cauchard concernant le marché de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation du restaurant pour un montant HT de 1 055.53 en moins-value ce qui ramène le marché à 28 194.47 €.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 du marché de maitrise d'œuvre considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Compte tenu de la réception à Et la publication le La Sous-préfecture le Le Parc, le Le Maire, Marc LENEVEU Pour extrait conforme, le Maire Marc LENEVEU



Publié le : 15/10/2025 17:16 (Europe/Paris)

Collectivité : Le Parc

https://www.intramuros.org/le_parc/documents_administratifs/42196